



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Acte modificatif n° 9 au marché n° 2016/40 relatif à l'entretien et l'exploitation des installations collectives de chauffage - approbation et autorisation de signature

N°2022-204

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	22
Nombre de pouvoirs	0
Votants	22
Secrétaire de séance : Caroline VABRE	

L'an 2022, le 05 septembre à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 30 août 2022, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAI), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusé(e)s :

Pascal LEPETIT (OULINS), Talal ABDELKADER (DREUX), Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Le marché n° 2016/40 relatif à l'entretien et l'exploitation des installations collectives de chauffage a été attribué par délibération du bureau communautaire n° 2016-276 du 18 octobre 2016 à la société DALKIA pour un montant global et forfaitaire de 346 446,71 € HT (sur la totalité de la durée).

L'exécution du marché a pris effet le 28 novembre 2016 pour une durée de sept (7) ans.

Huit avenants successifs ont porté le montant du marché à 499 081,41 € HT soit une augmentation de 44,06 % par rapport au montant initial.

Certains sites inclus dans le marché ne faisant plus partie du patrimoine entretenu par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, il est nécessaire de les supprimer du marché. Il s'agit :

- du bâtiment périscolaire situé parc Saint Cyr à Anet à compter du 1^{er} août 2022 ;
- du restaurant inter-entreprises situé à Dreux à compter du 1^{er} juin 2022 ;
- du pôle entreprise situé à Thimert-Gâtelles à compter du 1^{er} juin 2022.

A contrario, l'entretien et l'exploitation de nouveaux équipements doivent être intégrés à compter du 1^{er} juillet 2022. Il s'agit des sites suivants :

- le centre de loisir de la Grande Noue situé à Châteauneuf-en-Thymerais ;
- le complexe sportif / gymnase de Châteauneuf-en-Thymerais ;
- le centre de loisirs de Bû ;
- le centre de loisirs de Broué ;
- les pépinières artisanales situées à Dreux.

Ces modifications induisent une diminution du montant total du marché de 1 776,35 € HT ramenant le montant total du marché à 497 305,06 € HT.

Le cumul des actes modificatifs n° 1 à 9 augmente ainsi le montant total du marché de 150 858,35 € HT, soit une augmentation de 43,54 % par rapport au montant initial du marché.

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 29 août 2022 a émis un avis favorable à la conclusion de cet acte modificatif n°9.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10

VU le 3° de la délibération n° 2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de fournitures et de services passés selon une procédure formalisée

VU le code de la commande publique

délibération n° 2016-276 du bureau communautaire du 18 octobre 2016 attribuant le marché n° 2016/40 relatif à l'entretien et l'exploitation des installations collectives de chauffage

VU l'arrêté n° A2017-53 du Vice-Président en charge de la commande publique du 27 mars 2017 autorisant la signature de l'avenant n° 1

VU la délibération n° 2018-7 du bureau communautaire du 29 janvier 2019 autorisant la signature de l'avenant n° 2

VU la décision n° A2019-20 du Vice-Président en charge de la commande publique du 18 février 2019 autorisant la signature de l'acte modificatif n° 3

VU la décision n° A2019-123 du Vice-Président en charge de la commande publique du 26 août 2019 autorisant la signature de l'acte modificatif n° 4

VU la délibération n° 2021-24 du bureau communautaire du 15 février 2021 autorisant la signature des actes modificatifs n° 5 et 6

VU la délibération n° 2021-59 du bureau communautaire du 15 mars 2021 autorisant la signature de l'acte modificatif n° 7

VU la délibération n° 2021-228 du bureau communautaire du 6 septembre 2021 autorisant la signature de l'acte modificatif n° 8

VU l'avis de la CAO réunie le 29 août 2022


VU le projet d'acte modificatif

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acte modificatif n°9 au marché n° 2016/40 relatif à l'entretien et l'exploitation des installations collectives de chauffage conclu avec la société DALKIA ayant pour objet la suppression de certains sites du périmètre du marché et l'ajout de nouveaux équipements à entretenir pour un montant de – 1 776,35 € HT et ramenant le montant du marché à 497 305,06 € HT,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit acte modificatif.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

<p>Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 07/08/2022</p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p>POUR EXTRAIT CONFORME Dreux, le</p>  <p>Gérard SOURISSEAU Président</p>
---	--